

# Convention d'adhésion au Centre de R&D et Transfert en Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA)

## Avenant

Entre les soussignés,

Le Centre d'Innovations Sociales Clermont Auvergne (CISCA) dont le siège est situé au 96 boulevard Lavoisier 63100 Clermont-Ferrand, représentée par madame Marion CANALES, coprésidente

Ci-dessous désignée comme "CISCA"

D'une part,

Et

La commune de Thiers dont le siège est située 1 Rue François Mitterrand, 63300 Thiers

Représenté par monsieur Stéphane Rodier

Ci-dessous désignée comme "commune de Thiers"

D'autre part,

**La convention est modifiée comme telle :**

### ARTICLE 4 : MODALITÉ FINANCIÈRES

Le CISCA est une association loi 1901 qui ne poursuit pas de but lucratif et se donne pour objectif le déploiement de missions d'intérêt général démocratiquement élaborés par ses membres sur le territoire puydomois. Dès lors, l'équilibre du modèle économique est permis par l'engagement des membres adhérents par le biais d'une cotisation.

#### 4.1 Adhésion / Cotisation

Le membre adhérent participe financièrement à l'équilibre économique du CISCA à travers le règlement d'une cotisation.

Pour les collectivités, le montant de la cotisation est fixé à cinq cents euros pour les communes, à mille euros pour les intercommunalités et à mille euros pour les conseils départementaux et régionaux.

Pour les acteurs parapublics, le montant de la cotisation est fixé à trois mille euros.

Pour les acteurs socioéconomiques, le montant de la cotisation est corrélé au nombre de salariés, mille euros pour les structures de moins de vingt salariés et trois mille euros pour les structures de plus de vingt salariés.

Le montant de la cotisation pour Thiers s'élève à 500 €

Le versement de la cotisation devra s'effectuer avant le 31 décembre de l'exercice en cours.

#### 4.2 Disposition financière particulière

Concernant les modalités d'accompagnement mentionnées dans l'article 2.2, la commune de Thiers apporte son concours financier sous la forme d'une subvention de 5126€.

Fait à THIERS

Le 22 février 2023

Signature du membre adhérent

Le Maire,

Stéphane RODIER

